

Briller par son panorama

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement numéro 412 modifiant le règlement de zonage numéro 327 visant à permettre l'usage « Industrie extractive » dans la zone AF3

Lors de sa séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020 le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham a adopté le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 327 visant à permettre l'usage « Industrie extractive » dans la zone AF3.

Ce projet de règlement vise à permettre l'usage « Industrie extractive », comprenant les carrières et sablières, dans la zone AF3. La zone AF3 se trouve aux sud-est des limites de la municipalité, de part et d'autre du 2^e Rang Sud.

Ce projet de règlement numéro contient une disposition pouvant faire l'objet d'approbation référendaire.

Une période de consultation écrite aura lieu du 16 juillet 2020 au 22 juillet 2020. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil par écrit, en transmettant soit par courriel, au « info@notre-dame-de-ham.ca », ou soit par la poste au 25, rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, Québec, G0P 1C0, ses commentaires relativement au projet de règlement. Les commentaires devront être reçus au plus tard le 30 juillet à 16 h 00 et ils seront transmis aux membres du Conseil lors de la séance ordinaire du 10 août 2020.

Toute personne qui désire consulter le projet de règlement et l'illustration de la zone AF3 peut le faire sur le site Internet de la municipalité au : « www.notre-dame-de-ham.ca/ ». Il est aussi possible de demander une copie par écrit, soit par courriel ou par la poste, soit par téléphone, au 819-344-5806, pendant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM, CE 15 juillet 2020.

victoriaville et sa région

AVILLE avenir prospère

Christiane Leblanc Directrice générale Secrétaire trésorière

